



**PRODUCTION DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2009**

PUBLICATION IMMÉDIATE

Élections municipales le 1^{er} novembre 2009

**LES CANDIDATES ET LES CANDIDATS ONT JUSQU'AU 2 OCTOBRE 2009 POUR
PRODUIRE UNE DÉCLARATION DE CANDIDATURE**

Saint-Rémi, le 4 septembre 2009 — En vue des élections municipales qui se tiendront le 1^{er} novembre prochain, la présidente d'élection de la Ville de Saint-Rémi, madame Diane Soucy, désire informer les électrices et les électeurs qui souhaitent prendre part au scrutin à titre de candidate ou de candidat qu'ils ont jusqu'au 2 octobre 2009 pour produire une déclaration de candidature à l'endroit suivant :

(105, rue de la Mairie à Saint-Rémi)

À noter que les formulaires de déclarations de candidature sont disponibles à mon bureau et qu'elles seront acceptées du 18 septembre au 2 octobre 2009 à 16 h 30.

Toute personne éligible peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil de la municipalité.

La déclaration de candidature doit comporter les signatures d'appui d'au moins dix (10) électeurs de la municipalité pour le poste de maire, et d'au moins dix (10) électeurs de la municipalité pour le poste de conseiller.

Celles et ceux qui désirent obtenir plus d'information à ce sujet peuvent s'adresser à la présidente d'élection. On peut également consulter la section spéciale sur les élections municipales du site Web du Directeur général des élections, à l'adresse www.electionsquebec.qc.ca ou communiquer avec son Centre de renseignements :

Par téléphone : 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

Par courriel : dgeq@dgeq.qc.ca

– 30 –

Source : (Diane Soucy, présidente d'élection)
(450 454-5112)
(dsoucy@ville.saint-remi.qc.ca)